

PROTOCOLE SANITAIRE DÉTAILLÉ

AU 15.09.2020

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Détail des mesures

Acteur

Envoi à l'organisateur des documents suivants :

- protocole sanitaire externe (pour information) ;
- protocole sanitaire détaillé (présent document à nous retourner signé, cf. dernière page du document).

PGL
organisateur
traiteur
prestataires

Responsabilité de tous les publics quant à leur venue au Palais des Congrès, tout individu doit annuler sa venue en cas de symptômes :

- > « fièvre ou sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) ;
- > toux ;
- > maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle ;
- > perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), disparition totale du goût, ou diarrhée ;
- > dans les formes plus graves : difficultés respiratoires pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation voire au décès. » *

PGL
organisateur/
participants
traiteur
prestataires

PROTOCOLE SANITAIRE DÉTAILLÉ

AU 15.09.2020

PILOTAGE DU DOSSIER

D'une manière générale, l'événement se déroulera conformément aux mesures sanitaires en vigueur à l'instant T.

Détail des mesures	Acteur
Organisation du travail adaptée aux mesures de distanciation sociale : <ul style="list-style-type: none">- privilégier le télétravail pour préparer le dossier ;- privilégier les RDV en visioconférence, ou par téléphone ;- limiter les RDV sur site aux impératifs ;- le nombre d'interlocuteurs lors d'un RDV sur site est limité à 2 organisateurs.	PGL et organisateur
Anticipation des risques sanitaires : mettre en relation les référents risques sanitaires de l'organisateur, du lieu et les prestataires.	PGL organisateur traiteur prestataires

PROTOCOLE SANITAIRE DÉTAILLÉ

AU 15.09.2020

MESURES APPLIQUÉES POUR L'ACCUEIL

Détail des mesures	Acteur
Prévoir une arrivée échelonnée des participants afin d'éviter une forte affluence.	organisateur
Modification des flux à l'entrée du bâtiment côté Ouest : - une double porte dédiée à l'entrée des personnes (porte côté bassin) ; - une double porte dédiée à la sortie (porte côté local SSI).	PGL
Equiper le personnel d'accueil : - port du masque et de la visière pour les APS (Vigipirate) ; - port du masque obligatoire pour les hôtesse d'accueil ; - installation de chevalets en plexiglas sur les banques d'accueil ; - pas de partage d'accessoires (stylos, flyers, listes...)	PGL organisateur PGL PGL / orga,
Dématérialisation des contrôles d'accès : - contrôle d'accès des visiteurs au bâtiment par les APS sur tablettes numériques (logiciel dédié) ; - remise d'une liste complète des participants (ou invités) ; - émargement hôtesse / bénévoles dématérialisé (pas d'échange de papiers).	PGL organisateur organisateur



PROTOCOLE SANITAIRE DÉTAILLÉ

AU 15.09.2020

MESURES APPLIQUÉES POUR L'ACCUEIL

Détail des mesures	Acteur
Il est fortement recommandé de dématérialiser les supports de communication à distribuer au public (flyers, catalogues, cartes de visite...)	organisateur participants exposants
Affichage extérieur et/ou marquage au sol rappelant le respect de la distanciation en cas de file d'attente à l'extérieur.	PGL
Suppression des services de conciergerie (vestiaire, bagagerie).	PGL

PROTOCOLE SANITAIRE DÉTAILLÉ

AU 15.09.2020

MESURES APPLIQUÉES DANS LE BÂTIMENT

Détail des mesures	Acteur
<p>Port du masque obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - imposition du port du masque à vos participants, intervenants, exposants, prestataires... ; - mise à disposition de masques pour les oublis (le Palais du Grand Large peut fournir un stock de masques à prix coûtant - sur devis). 	<p>PGL organisateur traiteur prestataires</p>
<p>Mise à disposition de gel hydroalcoolique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en distributeur sans contact aux points de passage fréquents dans le bâtiment (2 dans le hall d'accueil, sortie d'ascenseurs à chaque étage...) ; - en distributeur manuel à l'entrée de chaque salle de réunion. 	<p>PGL</p>
<p>Mise en place de marquage au sol dans l'ensemble du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respect des distances de sécurité d'1m pour les files d'attente à l'accueil en intérieur comme en extérieur (banques d'accueil fixes) ; - élaboration d'un sens de circulation unique évitant tout croisement et tout retour en arrière ; - fléchage du flux de circulation dans les escaliers (un dédié à la montée, l'autre à la descente) et les couloirs ; - utilisation des ascenseurs limitée à une personne (à l'exception des PMR ayant besoin d'être accompagnés). 	<p>PGL</p>

PROTOCOLE SANITAIRE DÉTAILLÉ

AU 15.09.2020

MESURES APPLIQUÉES DANS LE BÂTIMENT

Détail des mesures	Acteur
<p>Ensemble de supports de communication sur les mesures de sécurité et gestes barrières (mise en place par le service accueil, en collaboration avec le Référent Risques Sanitaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - affichage des visuels officiels du Gouvernement sur écrans et papier dans l'ensemble du bâtiment ; - diffusion régulière de messages audio et vidéo rappelant les consignes sanitaires (obligation du port du masque, mise à disposition de gel hydroalcoolique, lavage des mains...) 	PGL
<p>Mesures de nettoyage et de désinfection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sanitaires et points de contact (poignées, interrupteurs...) seront nettoyés avant chaque manifestation ; - les sanitaires seront ensuite nettoyés et désinfectés toutes les 4h en présence du public. Les produits sanitaires (savon, essuie-mains à usage unique, gel hydroalcoolique) seront également réapprovisionnés si nécessaire ; - un document de traçabilité sera affiché dans chaque sanitaire et renseigné par les équipes de nettoyage à chaque passage. 	PGL

PROTOCOLE SANITAIRE DÉTAILLÉ

AU 15.09.2020

MESURES APPLIQUÉES EN RÉUNION

Détail des mesures	Acteur
Utilisation d'1 siège sur 2 dans l'auditorium, l'amphithéâtre et les salles à plat pour les plénières en format cinéma : <ul style="list-style-type: none">- les fauteuils non utilisés seront identifiés par un adhésif ou de la rubalise ;- les chaises non utilisées seront installées de façon à garantir l'attache des clips anti-panique.	PGL
Affichage des jauges maximales à l'entrée de chaque amphithéâtre, auditorium ou salle de réunion (digital ou print selon la possibilité)	PGL
Contrôles réguliers du respect des mesures sanitaires et des jauges dans les espaces communs et les salles de réunion par un agent SSIAP dans le cadre de sa ronde.	PGL

PROTOCOLE SANITAIRE DÉTAILLÉ

AU 15.09.2020

MESURES APPLIQUÉES EN RÉGIE

Détail des mesures	Acteur
<p>Limitation de l'effectif dans les régies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 personnes max. dans la régie de l'auditorium Chateaubriand, tous publics confondus ; - 2 personnes max. dans la régie de l'amphithéâtre Maupertuis, tous publics confondus ; - obligation du port du masque et visière de protection. 	<p>PGL organisateur prestataires</p>
<p>Les micros et autres équipements audiovisuels du PGL devront être nettoyés avec une lingette désinfectante à chaque prise de parole / changement d'intervenant</p>	<p>PGL et orga.</p>

MESURES APPLIQUÉES EN EXPOSITION

Détail des mesures	Acteur
<p>Limitation de la jauge dans l'espace exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jauges de nos salles sont réduites à 3m² / par personne en format exposition. 	<p>PGL organisateur prestataires</p>

PROTOCOLE SANITAIRE DÉTAILLÉ

AU 15.09.2020

MESURES APPLIQUÉES EN RESTAURATION

Détail des mesures	Acteur
<p>Restauration assise impérative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 à 5 personnes assises sur les tables de 152cm de diamètre du PGL ; - 1m de distance entre chaque table (cf. tableau des jauges maximales en restauration en annexe) ; - Les pauses café doivent être servies à table ; - La restauration au format debout (cocktail et pauses café) est prohibée. 	<p>PGL / traiteur</p>
<p>Dématérialisation des menus (QR code, ou ardoise tenue par les serveurs...)</p>	<p>traiteur</p>
<p>Respect des mesures sanitaires en cuisine et pour tout le personnel de restauration (équipement du personnel en EPI, et adaptation de l'offre de restauration).</p>	<p>traiteur</p>

PROTOCOLE SANITAIRE DÉTAILLÉ

AU 15.09.2020

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SYMPTOMATIQUES

Détail des mesures

Acteur

Procédure détaillée de prise en charge d'une personne symptomatique (quel que soit le niveau de gravité de ses symptômes) :

- dédier une salle du bâtiment à l'isolement d'une personne symptomatique : Bureau Solidor (1^{er} étage)
 - > salle désinfectée avant la manifestation
 - > salle équipée de masques et de gel hydroalcoolique ;
- isoler la personne qui manifeste ses symptômes ;
- L'inviter à quitter rapidement le Palais pour limiter le risque de contamination :
 - > la personne symptomatique réside dans la région, elle est invitée à rentrer chez elle et à contacter son médecin traitant ;
 - > cette personne est à l'hôtel dans le cadre de son congrès, elle est invitée à rejoindre sa chambre et à contacter SOS Médecins ou un médecin en téléconsultation.

PGL et
organisateur

PROTOCOLE SANITAIRE DÉTAILLÉ

AU 15.09.2020

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SYMPTOMATIQUES

Détail des mesures

Acteur

Suite à la procédure détaillée précédemment : la personne symptomatique sera notamment interrogée pour savoir avec qui elle a été en contact rapproché (« contact-tracing »).

PGL
organisateur/
participants
traiteur
prestataires

Dans le cadre de la stratégie de « contact-tracing » :
« Toute personne contact qui devient cas confirmé de COVID-19 doit faire l'objet d'une recherche de ses personnes contacts à risque. »

Ainsi, le Palais du Grand Large demande à l'organisateur et aux prestataires de :

- > Fournir un listing des participants / intervenants avec a minima noms et prénoms avant l'événement ;
- > Pouvoir nous fournir, si nécessaire, le même listing complété des coordonnées de chacun, dans le cadre du contact-tracing.

(pour des raisons de protection des données et dans le cadre de la loi RGPD, nous ne vous demanderons pas les coordonnées en amont)

PGL
organisateur/
participants
traiteur
prestataires



PROTOCOLE SANITAIRE DÉTAILLÉ

AU 15.09.2020

ACCEPTATION

Je soussigné accepte sans réserve le présent protocole sanitaire mis en place par le Palais du Grand Large pour mon événement : « »

Date :

Cachet :

Signature :

ANNEXES

Jauges estimées des salles principales -

Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 - Version en vigueur au 18 août 2020

Jauges estimées des salles principales - Mise à jour au 15.09.2020						
Salles	Niveau	Surface en m2	AMPHITHEATRES Port du masque obligatoire - 1 siège sur 2			
						
Auditorium Chateaubriand	0	Nombre initial : 1030	Orchestre 191	Balcon 1 67	Balcon 2 159	Balcon 3 89
			258			
			417			
			jauge totale : 506			
Amphithéâtre Maupertuis	2	Nombre initial : 190	106			
Salles	Niveau	Surface brute en m2	Rangement cinéma Port du masque obligatoire	Restauration assise	Exposition 3 m2 / pers. - 15 % de mobilier	
						
Bouvet 1 + 2	1	120	50			
Charcot	1	65	28			
Rotonde J. Cartier	1	450		112	127	
Grand Large total	1	610		200	173	
Plateau Grand Large / J. Cartier	1	1 060		312	300	
NIVEAU 2						
Rotonde Surcouf	2	405		140	115	
Vauban 1 + 2	2	130	60		37	
NIVEAU 3						
1 module Lamennais	3	100	40	40	28	
2 modules Lamennais	3	200	90	80	57	
3 modules Lamennais	3	300	140	120	85	
Lamennais 4+5	3	180	83	68	51	
Lamennais 5	3	80	32	28	23	
Lamennais 1 à 5	3	480	225	188	136	
Rotonde Cézembre + liaison	3	405		140	115	
Plateau Cézembre / Lamennais	3	885		328	251	
Terrasse	3	152				